

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

ACTION « Projet Professionnel »

MERCREDI de la GÉOGRAPHIE

du 25 avril 2007

**Les métiers
de l'enseignement
après des études de géographie**

Séance animée par :

Christine VERGNOLLE-MAINAR (IUFM Midi-Pyrénées),

Gabriel WEISSBERG (IUFM Midi-Pyrénées)

**et Bertrand DESAILLY (UTM, Département de Géographie et
Aménagement)**

L'Enseignement, voué à faire acquérir la connaissance, la pratique d'une science, ou plus largement à instruire, est un métier envisagé par de nombreux étudiants. Les étudiants ayant fait un cursus en Géographie semblent cependant peu nombreux parmi les « postulants ». L'enseignement pourtant nécessaire à la perpétuation du savoir serait-il quelque peu méconnu par les étudiants en Géographie ? La cinquième séance des « Mercredis de la géographie », animée respectivement par Christine Vergnolle, Gabriel Weissberg, et Bertrand Desailly, nous invite donc à découvrir les divers métiers de l'enseignement.

I) Professeur des écoles (avec Christine Vergnolle) :

a) Quelle profession ?

- Le métier de professeur des écoles permet d'enseigner dans les écoles maternelles et écoles primaires, à un public ayant entre 2 et 11 ans. L'enseignement dispensé est polyvalent. Il concerne ainsi des disciplines telles que le Français, les Mathématiques, l'Histoire, la Géographie, les Sciences expérimentales, les Langues vivantes, mais aussi la Musique, les Arts plastiques, les Activités manuelles et l'Education sportive. La sélection des candidats se fait sur la base d'un concours académique.

b) Qui peut se présenter, quelles places disponibles ?

- Le concours est ouvert à toute personne ayant obtenu une licence (ce qui correspond à trois années d'études dans le supérieur) dans quelque filière que ce soit.
- Dans la seule académie de Toulouse, en 2006, 2561 personnes se sont présentées à l'examen. Cependant, seuls 320 postes étaient proposés dans l'enseignement public et 40 dans le privé, ce qui correspond au total à 360 places disponibles. Le nombre de candidats varie énormément selon les académies, tout comme le nombre de places disponibles. En 2006 l'académie de Créteil propose ainsi plus de 1230 postes !

c) Comment se déroulent le concours et sa préparation ?

*** Un concours Académique :**

- Le concours de recrutement des professeurs des écoles est comme nous venons de le préciser, académique. Cela signifie que les lauréats sont affectés dans un des départements de l'académie où ils ont passé le concours et enseigneront, après titularisation, dans ce département ; d'où l'importance du choix de l'académie lors de l'inscription. Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles selon votre situation :

- Concours interne :

ouvert aux candidats ayant une expérience dans l'enseignement d'un minimum de trois années, et qui souhaiteraient passer l'un des nombreux concours de l'enseignement.

- Concours externe :

- ouvert à tous les candidats ayant une licence. D'une manière générale, les candidats qui ont préparé des licences dans les disciplines enseignées à l'école (lettres, mathématiques, sciences, histoire-géographie, langues vivantes, enseignements artistiques, EPS) sont considérés comme bien adaptés aux besoins de recrutement.

* Un Institut de formation, l'IUFM :

- Afin de mieux **se préparer** au concours de Professeur des Ecoles, mais aussi au CAPES, il est possible et même fortement conseillé de suivre les enseignements prodigués par l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). Celui-ci offre une préparation en un an. Cependant une sélection est effectuée parmi les candidats désirant suivre la formation. Ainsi les admissions à l' I.U.F.M. sont prononcées sur dossier individuel. Un entretien peut être éventuellement organisé pour vérifier les motivations du candidat. Les demandes sont examinées par une commission présidée par le directeur de l'I.U.F.M. De nombreux critères sont pris en compte : la formation universitaire, l'obtention d'une mention aux diplômes obtenus, l'expérience de l'encadrement de groupes d'enfants ou d'adolescents... A Toulouse, le nombre de candidats étant trop important, un QCM est organisé afin de faciliter le travail de sélection. Il se compose d'une épreuve de culture générale, ainsi que d'une petite rédaction.
- Il est également possible de se préparer aux concours de manière individuelle, ou avec l'aide du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

* Les épreuves écrites et orales :

- Les **épreuves** se déroulent en deux temps. La première partie se fait sous forme d'un **écrit** , dans trois matières :
 - Français (*coefficient 3*)
 - Mathématiques (*coefficient 3*)
 - Histoire / géographie et/ou Sciences et techniques (*coefficient 2*)
- Les **épreuves orales** ont lieu si le candidat a été au préalable considéré comme admissible. Celles-ci se composent :
 - D'un entretien pendant lequel le candidat doit présenter au jury un dossier portant sur une problématique liée à l'éducation nationale.
 - D'une épreuve portant sur un sujet d'option : littérature, arts visuels, musique...
 - Enfin d'une épreuve de langue vivante (Anglais, Allemand, Italien, Portugais, Arabe).
- Une **épreuve d'EPS** ou Education Physique et Sportive est aussi demandée, elle comprend une épreuve de danse, de course ainsi qu'un entretien. (Sont également demandés la Formation aux premiers secours et un certificat d'aptitude à la nage).

d) L'Après concours :

- **Une fois reçus au concours**, les professeurs des écoles effectuent leur stage dans l'académie où ils ont passé le concours. Ils suivent une année de formation professionnelle dans un I.U.F.M. ainsi que des stages dans des écoles, en particulier un stage en « *responsabilité* ». L'année de formation donne lieu à une évaluation portant à la fois sur l'ensemble des stages, le mémoire et les enseignements suivis en I.U.F.M. Cette évaluation conditionne leur titularisation.
- **Une fois titulaires**, les professeurs des écoles sont affectés dans un des départements de l'académie où ils ont présenté le concours en tenant compte du nombre de postes, de leurs vœux et de leur rang de classement au concours.

II) CAPES ou Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré (avec Gabriel Weissberg) :

a) Quelle profession ?

Les professeurs certifiés enseignent dans les collèges et les lycées. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les établissements du second degré et dans les établissements de formation. Dans ce cadre, ils assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves et contribuent à les conseiller dans le choix de leur projet d'orientation.

b) Qui peut se présenter, quelles places disponibles ?

- Le concours est comme pour le CRPE ou professeur des écoles, ouvert à toute personne ayant obtenu une licence ou son équivalent. Il s'agit d'un concours national et non plus limité à une académie.
- A l'échelle nationale, pour l'année 2006, il y avait plus de 7000 candidats pour 700 à 750 postes. Ceci-dit, les premières épreuves contribuent déjà à éliminer entre 20 et 25 % des « postulants ». En terme d'accessibilité, nous retiendrons que dans l'académie de Toulouse, environ 60% des admissibles sont admis après le passage de l'épreuve orale.

c) Comment se déroulent le concours et sa préparation ?

*** Un concours National :**

- Le Capes est un concours qui s'effectue au niveau national. L'obtention de ce certificat se fait en deux ans. La première année consistant à passer le concours. La deuxième année est un stage rémunéré qui associe une formation à l'IUFM (2/3 de temps de travail) et des cours en « situation » face à des classes (1/3 de temps de travail), entre quatre et six heures par semaine.
- Il est à noter que les lauréats ayant été admis, peuvent être nommés hors de l'académie dans laquelle ils ont passé le concours. En effet la destination est

choisie selon les vœux faits par le candidat en début d'année et selon les postes disponibles.

- Chaque année le ministère fixe, pour chaque discipline, un nombre de postes précis pour les nouveaux enseignants. Ces nombres peuvent évidemment fluctuer d'une année sur l'autre.
- Tout comme pour le CRPE, il existe un concours externe et un concours interne. (*Pour cela se référer à la rubrique précédente*).

*** Un Institut de formation, l'IUFM :**

- Afin de mieux pouvoir se préparer au CAPES, il existe comme pour le CRPE une formation dispensée à l'IUFM. Des conditions d'admission précises sont imposées. Celles-ci peuvent varier entre les différents instituts qui organisent ces préparations. Cependant cette formation n'est pas obligatoire.
- Au cours de la formation dispensée à l'IUFM, le corps enseignant se consacre essentiellement à des travaux méthodologiques, mais aussi fait un gros effort de préparation pour les épreuves orales. De même y sont beaucoup dispensés des cours de réflexion épistémologique. Cette préparation se fait en 1200 heures. Il s'agit d'un travail relativement intensif.

*** Les épreuves écrites et orales :**

- Le concours s'effectue en deux temps. Il comporte une **épreuve écrite**, permettant d'être admissible, et une **épreuve orale** permettant d'être admis.
- L'**épreuve écrite** comprend elle aussi deux étapes :
 - une composition d'histoire
 - une composition de géographie.
- L'**oral** comporte quand à lui trois étapes :
 - Une leçon d'histoire ou de géographie
 - Un commentaire de géographie
 - Une épreuve orale sur dossier nommée EOD. Il s'agit plus précisément d'un sujet de réflexion sur l'enseignement. Elle se prépare en deux heures, un oral de 30 minutes est prévu.
- **Attention :** *un tiers du programme change chaque année. L'histoire qui comporte ainsi quatre thématiques d'études conserve uniquement deux questions similaires pendant deux ans, qui changent par la suite. En géographie, la France est une question reprise chaque année, cependant, la thématique portant sur l'étude d'une région du monde, change tous les deux ans.*

d) L'après concours :

- L'obtention du Capes ouvre ainsi sur une carrière d'enseignant (fonctionnaire) en histoire / géographie / éducation civique, pour les candidats ayant fait des études d'histoire et/ou géographie. Cependant la titularisation ne peut avoir lieu qu'une fois la deuxième année de formation effectuée (pour Midi-Pyrénées, cette année se prépare à Cahors).

- Il est intéressant de préciser qu'il existe de nombreuses possibilités de promotion interne, ainsi l'obtention du Capes n'oblige pas pour autant à mener une carrière d'enseignant tout au long de sa vie. On voit ainsi de nombreux historiens et géographes passer des concours administratifs, d'autres tentent à l'inverse d'obtenir l'Agrégation....

IV) PLP, ou Professeur de lycée professionnel (avec Christine Vergnolle):

a) Quelle profession ?

- Les professeurs de lycée professionnel participent aux actions de formation principalement en assurant un service d'enseignement dans leurs disciplines respectives. Ils exercent principalement dans les classes conduisant à l'acquisition des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des baccalauréats professionnels. Dans ce cadre, les professeurs de lycée professionnel assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves qu'ils contribuent à conseiller dans le choix de leur projet d'orientation. Les actions de formation sont effectuées dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les entreprises dans lesquelles sont organisées des périodes de formation.

b) Qui peut se présenter , quelles places disponibles ?

- Le concours est ouvert à toute personne ayant obtenu une licence ou son équivalent. Il s'agit d'un concours national et non académique.
- A l'échelle nationale, pour l'année 2006, il y avait plus de 4000 inscrits pour 250 postes. Seuls 1900 se sont présentés lors de la première épreuve, 1800 lors de la seconde.
- Le PLP est un concours très ouvert qui se prépare aussi bien à l'IUFM que par le CNED. En 2006 seules 15 personnes se sont inscrites à l'IUFM afin de tenter d'obtenir le PLP. Il s'agit donc d'un concours peu demandé qui offre de grandes possibilités.

c) Comment se déroulent le concours et sa préparation ?

***Le concours :**

- Tout comme le Capes, le PLP se prépare en deux ans. La première année consistant à passer le concours. La deuxième année est un stage rémunéré qui associe une formation à l'IUFM (2/3 de temps de travail) et des cours en

« situation » face à des classes (1/3 de temps de travail), entre quatre et six heures par semaine.

- Cependant, le programme est différent de celui proposé pour le CAPES. De plus, il comprend une épreuve d'histoire, une épreuve de géographie mais également une épreuve de lettres. Il s'agit donc d'un enseignement polyvalent théorique et technique.

*** Les épreuves écrites et orales :**

- Le concours s'effectue en deux temps. La première étape comporte **deux épreuves** permettant d'être **admissible** :
 - Une épreuve de lettres : commentaire composé ou dissertation de coefficient 1
 - Une épreuve d'Histoire/ Géographie sous la forme d'une composition, de Coefficient 1
- La seconde partie du concours permettant d'être **admis** comporte **trois épreuves** :
 - Une épreuve de Lettres, composée d'une explication de texte suivie d'un entretien de coefficient 1
 - Une épreuve d'Histoire et Géographie sous la forme d'une explication de texte accompagnée d'un entretien avec le jury, de coefficient 1
 - Une épreuve sur dossier coefficient 1

NB : l'ensemble des remarques notées dans cette rubrique, concernant le PLP sont les mêmes que pour le Capes.

d) L'après concours :

- L'obtention du PLP ouvre ainsi sur une carrière d'enseignant (fonctionnaire) en histoire / géographie / lettres, (pour les candidats ayant fait des études d'histoire et/ou géographie), la titularisation n'ayant lieu qu'une fois la deuxième année de formation effectuée.
- L'intérêt d'un tel type d'enseignement réside dans l'articulation voulue entre des travaux et activités manuelles, et des cours théoriques, sachant que la première étape reste davantage privilégiée.

V) L'Agrégation (avec Bertrand Desailly) :

a) Quelle profession ?

Les professeurs agrégés peuvent enseigner en collège, en lycée mais aussi à l'Université après avoir réalisé une thèse. Les avantages restent avant tout très pragmatiques. Ainsi un professeur agrégé est mieux rémunéré qu'un professeur ayant obtenu le Capes, ou autre diplôme équivalent. De même celui-ci a la possibilité de réaliser moins d'heures d'enseignement (15 heures au lieu de 18 heures). Les demandes de mutation sont facilitées. Il est également possible d'obtenir un poste dans des classes préparatoires. Enfin, l'agrégation peut parfois aider à être recruté plus facilement en tant que maître de conférence.

b) Qui peut se présenter, quelles places disponibles ?

- Le concours est ouvert à toute personne ayant obtenu le master 1, ou le Capes.
- Il s'agit d'un concours national. En 2006 sur 500 inscrits à l'Agrégation de géographie, seules 250 personnes ont tenté les premières épreuves. 30 candidats ont été reçus, ce qui correspond à environ 8 % de réussite.

c) Comment se déroulent le concours et sa préparation ?

*** Une formation à l'université :**

- Il est possible de passer l'agrégation en interne aussi bien qu'en externe. Concernant le concours externe, la préparation dure une année. Il est nécessaire de commencer à étudier la bibliographie dès les premiers mois de l'été, la première session d'admissibilité ayant lieu en Avril.
- Concernant la préparation en elle-même, celle-ci s'effectue dans le cadre de l'université. Les questions au programme sont pour une large part communes avec le Capes, cependant, le niveau d'exigence pour l'agrégation est nettement plus élevé.

*** Les épreuves écrites et orales :**

- Le concours s'effectue en deux temps. Celui-ci comprend à nouveau une première partie **écrite**, permettant ainsi d'être admissible et une seconde partie, **orale**, permettant d'être admis.
- Ainsi la première partie du concours comprend **quatre épreuves écrites** :
 - une dissertation de géographie thématique de 7 heures (coefficient 1)
 - une dissertation de géographie des territoires de 7 heures (coefficient 1)
 - une épreuve sur dossier de 7 heures (3 options : "Aménagement" ; "Milieux et environnement" ; "Espaces, territoires et sociétés")
 - une dissertation d'histoire de 7 heures (coefficient 1)
- Les **épreuves orales** accessibles, comme pour tout concours, aux seuls candidats admissibles comportent trois épreuves pour lesquelles les candidats disposent de 6 heures de préparation :

- un commentaire de documents géographiques pendant 55 minutes (coefficient 3)
 - une leçon hors-programme de géographie pendant 55 minutes (coefficient 3)
 - et un commentaire de documents historiques pendant 55 minutes (coefficient 3)
- **NB** : Les épreuves orales se déroulent, pour la Géographie, à l'Institut de Géographie.

d) L'après concours :

- L'Agrégation délivre donc un diplôme d'enseignement. Il s'agit du niveau de concours le plus élevé en matière d'enseignement. Celui-ci, bien que difficile, offre tout de même de grandes possibilités comme nous l'avons évoqué précédemment.

NB : *L'agrégation permet comme nous l'avons dit d'enseigner à l'université. Il est tout à fait possible, sans être agrégé, de devenir Maître de Conférence, à l'issue d'une thèse de doctorat. L'accès à la profession se fait par un concours spécifique.*

CONCLUSION :

Ce cinquième « Mercredi de la Géographie » a donc permis de présenter les divers métiers de l'enseignement ouverts aux étudiants de géographie. Les possibilités sont relativement importantes de même que le pourcentage de réussite des géographes à ces divers concours.

Compte rendu établi par Fanny Rhoné, tutrice DAAP.